

École doctorale de droit international et européen ED 283

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une école doctorale. École doctorale de droit international et européen ED 283. 2009, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. hceres-02035431

HAL Id: hceres-02035431

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02035431>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation
de l'école doctorale n°283
"École doctorale de droit
international et européen"
de l'Université Paris 1 –
Panthéon Sorbonne



mai 2009

Contexte général

L'école doctorale de droit international et européen est une école doctorale de l'une des plus grandes universités françaises (Paris I), qui comprend en tout 14 écoles doctorales relevant de différentes disciplines (droit, histoire, géographie, philosophie...). L'école doctorale évaluée relève du secteur des sciences de la société (droit international et européen). Le siège de cette école doctorale se situe 12, place du Panthéon à Paris dans les locaux que se partagent Paris I et Paris II. Trois unités de recherche participent à l'école doctorale (EA 2490, EA 140, EA 139).

Le président du comité de visite a, au-delà des problèmes pédagogiques, techniques et administratifs abordés, souligné le soin avec lequel l'école doctorale visitée a préparé la venue du comité d'évaluation et l'excellence de la présentation de l'ED et de ses activités par son directeur, assisté de collègues et de collaborateurs. Le comité a eu le sentiment que sa visite n'était pas perçue comme celle d'un organisme de contrôle, mais comme justifiée par une évaluation la plus objective possible de l'école doctorale. A cet égard, l'évaluation s'est opérée à partir d'une véritable collaboration entre les parties en présence, sans compter la qualité des éléments d'information et de documentation remis en cette occasion.

Constats

- Administration et moyens de l'ED

L'École doctorale est dirigée par le directeur, assisté d'un conseil de 18 membres. Ce conseil se réunit trois fois pendant l'année universitaire. Il existe, par ailleurs, un collège des écoles doctorales de Paris, conçu comme une instance de mutualisation.

Les moyens en personnel sont très insuffisants (un demi-poste pour cette école doctorale).

- Bilan quantitatif

La vocation essentielle d'une école doctorale est, bien évidemment, de conduire les doctorants au grade de docteur. L'école doctorale visitée compte 170 doctorants, la durée moyenne des thèses est de 4 ans et demi, avec de nombreux abandons en cours de route. Tous les ans, une quinzaine de thèses en moyenne sont soutenues, ce qui est un chiffre très convenable.

Il reste que l'école doctorale assure d'autres interventions au profit des doctorants (formation intellectuelle, formation technique, formation à l'art oratoire).

- Encadrement et suivi

A partir de septembre 2009, une norme d'encadrement des doctorants sera établie et imposée, afin qu'à l'horizon 2013, chaque directeur de thèse ne puisse pas avoir simultanément plus de 15 doctorants sous sa direction. Le directeur de l'école doctorale souligne qu'il n'est pas toujours facile, pour un responsable d'ED, d'intervenir dans la relation doctorant-directeur.

- Financement des thèses

6 allocations ministérielles annuelles sont allouées ; les bénéficiaires sont choisis par le conseil de l'école doctorale en septembre. Aucune allocation fléchée n'a été demandée au cours de l'année 2008.



- Formation

Voir supra dans le bilan quantitatif.

- Ouverture nationale et internationale

Voir infra dans les points faibles.

Projet

- Développer la coopération avec les autres écoles doctorales, ce qui n'est pas toujours facile.
- Limiter le nombre de thèses encadrées par chaque directeur de thèse.
- Promouvoir la mobilité des doctorants.
- Faire de l'école doctorale un véritable lieu de formation à la thèse et autour de la thèse.
- Définir une politique de réinscription pour éviter les thèses qui n'aboutissent jamais : sur 170 doctorants, 18 ont déposé leur sujet et sont inscrits depuis plus de 6 ans ; il serait donc envisagé de tenter d'imposer un délai raisonnable de soutenance.

Conclusion

- Points forts :

- Une école doctorale qui n'est pas une structure vide, mais qui s'efforce et réussit souvent à remplir toute sa mission.
- Sérieux scientifique de l'ED, qualité des directeurs de thèse, intérêt des sujets proposés.
- Incontestable volonté et détermination du directeur de l'ED de faire de celle-ci une structure dynamique et dotée d'une vie autonome.
- Le sentiment des doctorants, perceptible lors de l'entretien, d'appartenir à une bonne école doctorale, de pouvoir dialoguer avec le directeur de celle-ci, tout en regrettant une aide à la mobilité trop réduite.

- Points faibles :

- Moyens matériels insuffisants (directeur et secrétariat ne disposant que d'un petit bureau de 12 m²).
- Moyens en personnel quasiment dérisoires (un demi agent) pour l'ensemble de cette école doctorale.
- Moyens financiers estimés convenables par le directeur (crédits de 60811 euros sur la période 2006-2008), à condition d'avoir une politique très stricte.
- Difficultés dans la mise en oeuvre d'une politique efficace de recherche d'emploi, mais cette Ecole doctorale n'est pas la seule à éprouver de telles difficultés.



- Action internationale pouvant être développée ainsi que les relations avec d'autres écoles doctorales, mais ce n'est pas toujours facile.
- Pas de décharge de service pour le directeur de l'école doctorale, qui constitue la cheville ouvrière de l'institution.

Notation

- Qualité de l'adossement scientifique (A+, A, B ou C) : A+
- Fonctionnement de l'ED (A+, A, B ou C) : B
- Encadrement (N/HDR, durée des thèses, financements, etc.) (A+, A, B ou C) : A
- Suivi et insertion des docteurs (A+, A, B ou C) : B

NOTATION GLOBALE (A+, A, B ou C) (voir hiérarchisation dans la note explicative ci-après) : A+, justifié à la fois par le bilan et les propositions d'avenir.



Observations du président



Pas d'observations transmises par l'établissement.